



ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 6 DÉCEMBRE 2021

Présidence : Monsieur Claude Cretton, Syndic

Présences : 45 personnes, dont 43 citoyennes et citoyens actifs ; majorité absolue 22

Scrutateurs : Madame Chantal Delley et Messieurs Gérard Horner et André Barras

Monsieur le Syndic ouvre l'Assemblée avec pour sujets principaux la présentation des budgets 2022 ainsi que divers investissements.

Le plan de protection Covid a été adapté selon les directives en vigueur. Monsieur le Syndic remercie ainsi tout un chacun-e de bien vouloir respecter le port du masque et la distanciation sociale.

Au regard des articles 9 de la loi sur les communes (LCo) et 2 du Règlement d'exécution de la LCo (RELCo), toutes les personnes présentes peuvent participer comme pouvoir législatif, à l'exception de Mesdames Anette Cetinjanin-Leuzinger, Secrétaire communale, et Christiane Oberson, Administratrice des finances.

Notre Secrétaire communale rédigera le procès-verbal. En vertu de l'article 3 de la LCo, la séance sera enregistrée ; l'enregistrement sera effacé après l'approbation du procès-verbal par l'Assemblée suivante.

CONVOCATION – TRACTANDA

L'Assemblée a été régulièrement convoquée par une insertion dans la Feuille officielle du canton de Fribourg n° 47 du 26 novembre 2021, une convocation adressée par un tous-ménages et un avis au pilier public, ainsi que sur le site Internet.

1. Procès-verbal de l'Assemblée du 7 juin 2021 (constitutive) ; ne sera pas lu étant publié dans *LA VIE BROCOISE* et sur le site Internet www.broc.ch; il est également à disposition auprès du secrétariat communal

2. Budgets 2022 - Rapports de la Commission financière - Approbation

2.1 Foyer « La Rose des Vents » - Exploitation

2.2 Commune de Broc

2.2.1 Exploitation

2.2.2 Investissements

- a) Ecole : réfection de la toiture et mesures énergétiques - CHF 680'000.-
- b) Bâtiment du bureau communal : assainissement et mesures énergétiques - CHF 260'000.-
- c) Assainissement de la zone polluée du stand de tir à 300 m - CHF 264'000.-
- d) Valorisation de la traversée de la localité (VALTRALOC 2), secteur « Centre village » - Crédit de construction – CHF 1'835'200.-
- e) Rue du Prieuré : réfection de la chaussée et pose d'un collecteur d'eaux claires - CHF 270'000.-
- f) Réfection des routes du Pessot et des Gîtes - CHF 360'000.-

3. Désignation de l'organe de révision : comptes 2022 à 2024 - Rapport de la Commission financière

3.1 Foyer « La Rose des Vents »

3.2 Commune de Broc



4. Planification financière 2022-2026 : présentation - Rapport de la Commission financière

5. Divers

Monsieur le Syndic relève qu'un certain nombre de convocations comportaient le recto sur les deux faces. Etant donné que la publication des budgets n'est pas une obligation, l'Assemblée peut avoir lieu. Il excuse ce problème d'impression.

Il ajoute ensuite qu'il manque l'approbation du protocole de l'Assemblée du 12 avril dernier. Lors de l'Assemblée constitutive du 7 juin dernier, ce protocole n'avait pas pu être approuvé, celui-ci n'ayant pu paraître dans *LA VIE BROCOISE*. Il propose dès lors de l'ajouter au point 1 à l'ordre du jour puisque ce protocole a été publié dans *LA VIE BROCOISE*, sur le site Internet de la Commune et était à disposition au secrétariat communal.

La parole n'étant pas demandée, le déroulement de l'Assemblée se fera selon l'ordre du jour proposé et accepté, avec l'ajout précité.

1. PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2021 ET DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE CONSTITUTIVE DU 7 JUIN 2021

Comme décidé précédemment, le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 12 avril 2021 ne sera pas lu, ayant été publié dans *LA VIE BROCOISE*, sur le site Internet de la Commune et était à disposition auprès du secrétariat communal, conformément à l'article 13 RELCo.

Ce procès-verbal du 12 avril 2021, ne faisant l'objet d'aucune remarque, est soumis au vote de l'Assemblée qui l'approuve, par main levée, à l'unanimité.

Comme mentionné dans la convocation, le procès-verbal de l'Assemblée communale constitutive du 7 juin 2021 ne sera pas lu, ayant été publié dans *LA VIE BROCOISE*, sur le site Internet de la Commune et était à disposition auprès du secrétariat communal, conformément à l'article 13 RELCo.

Ce procès-verbal du 7 juin 2021, ne faisant l'objet d'aucune remarque, est soumis au vote de l'Assemblée qui l'approuve, par main levée, à l'unanimité.

Des remerciements vont à leur auteure, Madame Anette Cetinjanin-Leuzinger, Secrétaire communale, pour leurs rédactions.

2. BUDGETS 2022 - RAPPORTS DE LA COMMISSION FINANCIÈRE - APPROBATION

2.1 FOYER « LA ROSE DES VENTS » - EXPLOITATION

Monsieur le Syndic annonce que le budget 2022 est le fruit d'une gestion attentive de la part de la direction du foyer et de la commission de direction. Il est équilibré et a été établi en évaluant les charges et les recettes avec prudence, notamment en lien avec la situation sanitaire qui est malheureusement à nouveau préoccupante en cette fin d'année. Malgré tout, la stabilité financière de l'établissement va pouvoir se confirmer encore l'année prochaine.



Budget 2022	Budget 2021
-------------	-------------

(en CHF)

Établissement selon norme MCH2

Revenus	5'291'200	5'141'760
Charges	5'290'180	5'139'310
RÉSULTAT (bénéfice)	1'020	2'450

Il cède la parole à Monsieur Jean-Marc Horner, Vice-Syndic responsable des finances et membre de la commission de direction, pour la présentation détaillée des différents éléments du budget.

SOINS - CHF 3'181'500.- (résultat équilibré)

La totalité des charges salariales et sociales du personnel soignant est financée d'une part par la facturation des soins de base LAMal et, d'autre part, par les taxes couvrant les frais d'accompagnement. La variation de ces charges est dépendante du niveau de soins des résidents, déterminé par des évaluations périodiques. C'est l'ensemble de ces niveaux qui définit la dotation annuelle globale en personnel soignant. L'excédent de charges de CHF 46'500.- sera versé par l'Etat de Fribourg afin d'atteindre l'équilibre requis. Dès le 1^{er} octobre 2021, le matériel de soins LIMa est pris en charge par les assureurs maladie. Une partie est facturée directement par la pharmacie partenaire et une autre par le foyer lui-même. Jusqu'alors, le financement était assuré par le Canton sous la forme d'un forfait journalier.

SOCIO-HÔTELIER - CHF 203'830.- (surplus de charges)

Les taxes d'hébergement correspondent à un taux d'occupation estimé à 98 %, soit environ 15'750 journées facturées. Le produit de ces taxes, soit CHF 1'654'400.-, a été calculé selon le prix de pension. Il est non indexé depuis 2019 et s'élève à CHF 105.- par jour. Quant à la totalité des salaires, pour un effectif de quelque 13 personnes équivalent plein temps, on peut constater une stabilité par rapport au budget 2021. La politique salariale du foyer respecte l'échelle des traitements du personnel de l'Etat. L'ensemble des charges augmente de 5,9 % par rapport aux comptes 2020. Les recettes de la cafétéria ne retrouvent pas les chiffres d'avant la pandémie, mais sont tout de même estimées à la hausse par rapport aux comptes 2020. Plusieurs inconnues subsistent malgré tout quant à l'évolution de la situation sanitaire et aux éventuelles restrictions pour les EMS.

FINANCEMENT - CHF 204'850.- (excédent de produits)

Le montant total des frais financiers issus de la comptabilité des investissements mobiliers et immobiliers est versé, depuis la mutualisation de 2018, par le pot commun du Réseau santé et social de la Gruyère. Les investissements des EMS de la Gruyère, ainsi que le coût financier des journées hors district, sont refacturés aux communes selon la même règle appliquée pour les soins à domicile.

RÉSULTATS RÉSUMÉS - CHF 1'020.- (excédent de produits)

On peut noter une situation où les charges sont couvertes, à l'instar des années précédentes, par les remboursements des frais financiers au travers du pot commun.

CHIFFRES CLÉS - CHF 4'411'930.-

Il ressort que les 83.4 % des coûts proviennent des charges salariales et sociales, proportion légèrement supérieure au budget 2021. On constate en outre que les charges précitées vont s'élever en 2022 à CHF 8'356.- par mois et par résident. L'effectif total en personnel est assez stable, soit 45.5 unités plein temps et dépend des soins nécessaires aux résidents.



Monsieur Francisco Feijoo, Président de la commission financière, fait part du préavis positif de ladite commission.

La parole n'étant pas demandée, soumis au vote, le budget d'exploitation 2022 du foyer « La Rose des Vents », présentant un excédent de produits de CHF 1'020.- est accepté par l'Assemblée à main levée et à l'unanimité.

2.2 COMMUNE DE BROC

Le budget de fonctionnement, nouvellement appelé budget d'exploitation avec le modèle comptable harmonisé (MCH2) comme l'explique Monsieur le Syndic, a été établi avec la plus grande attention afin de montrer une situation reflétant au mieux la réalité. Les charges ont été analysées de manière approfondie, en tenant compte des risques qui y sont directement liés. Quant aux produits, ceux-ci ont été estimés en privilégiant une approche réaliste, tout comme le préconisent les normes MCH2. Le résultat du budget qui découle de ces démarches est malgré tout déficitaire. La raison principale en est l'augmentation des *charges de transferts*, appelées anciennement *charges liées*.

2.2.1 EXPLOITATION

	Budget 2022	Budget 2021
<i>Établissement selon norme MCH2</i>	<i>(en CHF)</i>	
Revenus		
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	212'440	173'400
ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE	416'825	405'596
FORMATION	747'965	541'674
CULTURE, SPORT ET LOISIRS	341'262	217'489
SANTÉ	8'000	8'500
PRÉVOYANCE SOCIALE	596'049	538'814
TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	168'212	164'255
PROTECTION ENVIRONNEMENT, AMÉNAGEMENT TERRITOIRE	1'342'188	1'287'062
ÉCONOMIE	186'136	253'236
FINANCES ET IMPÔTS	9'153'424	8'869'020
Total des revenus	13'172'501	12'459'046



Charges

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	1'599'245	1'352'129
ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE	503'500	474'487
FORMATION	3'598'841	3'287'521
CULTURE, SPORT ET LOISIRS	1'229'097	881'728
SANTÉ	1'077'782	996'052
PRÉVOYANCE SOCIALE	2'005'085	1'868'277
TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	1'215'836	1'268'127
PROTECTION ENVIRONNEMENT, AMÉNAGEMENT TERRITOIRE	1'727'025	1'579'043
ÉCONOMIE	383'982	465'158
FINANCES ET IMPÔTS	106'425	267'253
Total des charges	13'446'817	12'439'775
RÉSULTAT (+ bénéfice, - déficit)	-274'316	19'271

Monsieur Jean-Marc Horner, Vice-Syndic en charge des finances, poursuit : le budget d'exploitation a été établi sur les bases habituelles. Le Conseil communal présente tout d'abord les différentes *charges des services* (complexe sportif, piscine, routes communales, approvisionnement en eau, traitement des eaux usées, gestion des déchets, sylviculture), puis celles du personnel et des éléments financiers. Les recettes sont présentées comme auparavant.

Complexe sportif de la Plaine des Marches - CHF 639'546.- (excédent de charges)

Mis en service depuis le 15 octobre dernier, les prévisions pour 2022 concernent toute la période, alors que seuls trois mois avaient été prévus dans le budget 2021. Dans les charges de personnel, le travail de conciergerie intérieure et extérieure est budgétisé, alors qu'il était en partie externalisé ou réparti différemment en 2021. Les amortissements sont calculés sur la totalité de l'investissement, selon le taux prévu par le SCom, soit 3 % pour une durée de vie de 33 ans. Les charges financières sont déterminées sur la base d'un emprunt total de CHF 10'000'000.-, moins élevé que le montant initialement estimé (CHF 14'000'000.-). Quant aux revenus, ils ont été déterminés sur la base des conventions signées avec le tenancier de la buvette, la Commune de Botterens et les sociétés sportives locales.

Piscine - CHF 190'950.- (déficit)

En 2022, il est prévu de rallonger la période d'ouverture par rapport à 2021, ce qui engendre des frais supplémentaires de personnel, d'eau et d'électricité. Au niveau des amortissements et des charges financières, les modifications sont liées au crédit d'étude voté en avril 2021 pour la rénovation du site. Les ventes ont été adaptées selon la moyenne des dernières années, impactant ainsi également les locations. Au final, le déficit occasionné est moins élevé qu'en 2021 et la participation de l'Association intercommunale Sports en Gruyère (AISG) à raison de 50 % est adaptée en conséquence.

Routes communales – CHF 888'661.- (excédent de charges)

La réorganisation des services communaux et la mise en service du complexe sportif ont été planifiées sans engagement de personnel supplémentaire en 2021. Toutefois, l'organisation en elle-même est encore en période de mise en route, raison pour laquelle la nécessité d'engager une personne supplémentaire pour appuyer les services communaux sera encore examinée.



L'entretien des routes comprend, outre les travaux usuels, la finalisation des zones 30 km/h, les mesures d'accompagnement liées aux travaux TPF, le trottoir à réfectionner à Broc-Fabrique et à la route des Moulins et des travaux à la rue du Baly. Des travaux de signalisation sont également planifiés, en lien avec la finalisation des zones 30 km/h.

Approvisionnement en eau potable - CHF 502'500.- (compte équilibré)

Le service est autofinancé. Le matériel d'exploitation a été évalué en fonction des besoins, notamment liés aux ruptures de canalisations, plus nombreuses en 2020 et 2021. A ce propos, une analyse des canalisations communales sera lancée dans le courant 2022.

Traitement des eaux usées - CHF 559'488.- (compte équilibré)

Le service est également autofinancé grâce au prélèvement sur la réserve d'équilibre du compte. Les dépenses d'exploitation sont moins élevées qu'en 2021 en raison d'une baisse de la participation à l'Association intercommunale du Comté de Gruyère. Dans les charges financières, les intérêts des capitaux propres ont été intégrés en fonction des investissements réalisés.

Gestion des déchets - CHF 47'173.- (excédent de charges)

Le taux de couverture s'élève à 82.5 %, stable en comparaison avec celui de 2021. Seul du matériel d'exploitation a été prévu en supplément afin de favoriser l'accès aux bennes et d'optimiser les services mis à disposition.

Sylviculture (anciennement Forêts) - CHF 32'315.- (excédent de charges)

Ce domaine présente une situation légèrement meilleure que 2021. Le plan quadriennal prévoit des travaux de moindre envergure, générant également des recettes en diminution, notamment au niveau des subventions.

Eclairage du Vieux-Clocher - CHF 28'800.- (excédent de charges)

Dans le cadre de l'embellissement du village le Conseil communal a décidé de mettre en valeur le site du Prieuré en éclairant le Vieux-Clocher.

Charges de personnel - CHF 3'155'561.-

Les charges de personnel sont influencées par les différents besoins mentionnés auparavant et sont impactées de la manière suivante :

- Exécutif : la majorité des vacations sont regroupées dans ce poste, selon les normes MCH2, au lieu d'être réparties dans les dicastères. Les tarifs de la nouvelle législature ont été appliqués.
- Administration des finances : le surplus de travail généré par la mise en place du MCH2 et de différents projets informatiques nécessitent une augmentation de taux de travail, en durée déterminée.
- Secrétariat et bâtiments : les répartitions selon les heures effectives influencent ce poste, que ce soit pour le secrétariat général ou pour les travaux liés aux bâtiments communaux tels que le bureau communal, les chalets, les abris PC, etc.
- Conciergerie des écoles : elle bénéficie des services d'un aide-concierge dont l'engagement est prévu à durée déterminée. Les heures réelles effectuées modifient également la répartition des charges salariales.
- Prévoyance sociale : le service des curatelles doit faire face à des dossiers de plus en plus complexes, principale raison d'une dotation en personnel supplémentaire.
- Service technique : le nombre de dossiers à traiter, les exigences cantonales et les renseignements nécessaires aux citoyens devenant de plus en plus pointus et nombreux, une augmentation de taux de travail a été prévue, à durée déterminée.



Amortissements - CHF 1'034'493.-

L'augmentation est principalement liée à la mise en service du complexe sportif, mais également à la finalisation du projet informatique scolaire.

Charges financières – CHF 120'923.- (total des charges)

Les charges financières tiennent compte des intérêts des fonds propres dans les comptes environnementaux.

Charges de transferts - CHF 6'157'473.- (total des charges)

Anciennement appelées *charges liées*, elles subissent une très nette hausse, principalement due à l'assainissement de la caisse de pension du personnel de l'Etat, répercutée aussi bien dans les charges de transferts cantonales que dans celles des associations intercommunales. Elles sont ponctuelles et toutes prévues en 2022. Une provision avait été créée en 2018 à hauteur de CHF 500'000.- pour compenser ces augmentations. Elle est partiellement utilisée pour couvrir les charges de la santé, de la prévoyance sociale, de la formation spécialisée et du trafic régional prévues dans ce budget.

Total général des charges - CHF 13'446'817.-

En résumé, les charges subissent une hausse importante dans presque tous les dicastères, hormis ceux des routes, de l'économie et des finances et impôts.

Revenus fiscaux - CHF 8'059'001.- (total des produits)

Les impôts directs ont été évalués en fonction des données transmises par le Service cantonal des contributions. L'impôt sur le revenu avait été estimé très prudemment en 2021, en raison de la situation sanitaire. Pour 2022, l'Administration cantonale n'a plus prévu cet impact, les mesures en place au niveau professionnel permettant aux salariés de continuer leur activité. L'impôt sur la fortune a été revu à la baisse en fonction de la situation 2019, servant de base de calcul. L'impôt sur le bénéfice et le capital a été calculé en fonction de la nouvelle loi sur le projet fiscal 17, anciennement appelée RIE3 (révision de l'imposition des entreprises). De plus, la compensation prévue par l'Etat n'est plus versée pour 2022. Enfin, la contribution immobilière a été adaptée selon la facturation 2021.

Taxes et redevances - CHF 2'029'398.- (total des produits)

Les taxes ont été adaptées aux différents règlements en vigueur. Les ventes sont principalement composées des entrées à la piscine, en légère augmentation, ainsi que des ventes de bois, diminuant selon le plan quadriennal. Les remboursements de tiers correspondent aux recettes des parents pour l'accueil extrascolaire, au remboursement des tâches étatiques du forestier de triage, à la participation des autres communes pour les Gorges de la Jogne et à la participation Nestlé pour les infrastructures routières.

Revenus de transferts (subventions, participations) - CHF 2'479'914.- (total des produits)

Ils proviennent en majorité des différents remboursements d'autres communes pour le Service des curatelles Haute-Gruyère, le cercle scolaire et la démoustication. La péréquation financière est en légère baisse, l'indice de potentiel fiscal s'améliorant. Les subventions des collectivités publiques concernent principalement les remboursements liés au CSPi Grevîre, à l'AISG et à l'ECAB.

Total des revenus - CHF 13'172'501.-

En résumé, les revenus augmentent également de manière importante. Ce sont spécialement les dicastères de la formation, de la culture, du sport et des loisirs et celui des finances et impôts.



Résultats - CHF 274'316.- (déficit)

La différence entre les revenus et les charges laisse apparaître une perte de CHF 274'316.-. Cette situation devrait se corriger lors du prochain exercice, pour deux raisons :

- les charges de transferts sont impactées uniquement en 2022 par l'assainissement de la caisse de pension ;
- les produits fiscaux sont soumis à un taux de 0.89 en 2022, alors qu'ils seront à nouveau calculés selon l'ancien taux de 0.92 dès 2023.

Monsieur Francisco Feijoo, Président de la commission financière, fait part du préavis positif de ladite commission.

La parole n'étant pas demandée, soumis au vote, le budget d'exploitation 2022 de la Commune de Broc, présentant un déficit de CHF 274'316.- est accepté par l'Assemblée à main levée et à l'unanimité.

2.2.2 INVESTISSEMENTS

a) ÉCOLE : RÉFECTION DE LA TOITURE ET MESURES ÉNERGÉTIQUES - CHF 680'000.-

Monsieur le Syndic donne la parole à Monsieur Yael Piccand, Conseiller communal en charge, entre autres, des bâtiments.

Monsieur Yael Piccand précise que l'école primaire date de 1908 ; elle a subi, au cours du siècle passé, plusieurs aménagements tant intérieurs qu'extérieurs. Des transformations et rénovations importantes ont été réalisées en 1999.

Le bâtiment présente aujourd'hui la configuration suivante :

- au sous-sol : la salle des maîtres, une salle de bricolage, des locaux de rangement et de nettoyage ;
- au rez-de-chaussée : 4 salles de classe et les locaux de la conciergerie ;
- au 1^{er} étage : 4 salles de classe ;
- au 2^e étage : 3 salles de classe et 2 bureaux ;
- dans les combles : la bibliothèque et des espaces de rangement.

Les derniers travaux effectués en 2021 ont consisté à mettre en séparatif le bâtiment. En parallèle, les murs du sous-sol ont été assainis avec l'application d'une couche isolante et drainante. La cour d'école a été en partie rénovée en enrobé bitumineux, côté centre paroissial.

Ce bâtiment est frappé d'une mesure de protection (A1) au sens des biens culturels, ce qui signifie que tous les travaux importants envisagés doivent suivre des directives strictes en matière de réalisation (p. ex. matériaux utilisés).

La composition de la toiture « froide » ne laisse apparaître aucun défaut sur la structure porteuse. Cet état de fait coïncide avec l'actuelle ventilation naturelle de l'ensemble de la structure : la charpente est saine. En revanche, sa couverture, soumise à l'humidité, est en mauvais état et doit être remplacée dans les meilleurs délais.

Dès lors, cette situation devient urgente et préoccupante car lors de précipitations et de météo tempétueuse la toiture pourrait fuir et l'eau pénétrer à l'intérieur avec des conséquences importantes. De plus, la couverture du toit ne pourrait résister à des surcharges dues à de fortes précipitations de neige.

De nombreux dégâts ont été constatés sur la couverture de la toiture, selon les inspections réalisées par des entrepreneurs du domaine. Le lattage et les tuiles d'origine sont dans un état préoccupant et les intempéries de 2021 n'ont fait qu'aggraver la situation. La ferblanterie doit également être assainie, y compris le vétuste système de paratonnerre.

Un certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB) a été établi en 2020 par Gruyère Energie SA, à Bulle.



Ce document propose des améliorations simples et envisageables à réaliser à court terme sur cette bâtisse centenaire, à savoir : la pose d'isolation au sous-sol et au plancher des combles et l'installation de panneaux solaires photovoltaïques d'une surface totale de 40 m² placés sur la toiture (7.5 kWc).

De par la qualité architecturale des façades extérieures celles-ci ne pourront pas recevoir de couche isolante. En outre, il n'est pas envisagé d'isoler la toiture, car ce volume ne suscite aucun intérêt à court ou long terme.

Par le biais de cet investissement, le Conseil communal profite également de remplacer trois fenêtres qui ne sont plus étanches et de rafraîchir les murs au sous-sol.

Les travaux, estimés à CHF 680'000.-, devront débuter impérativement en juillet 2022, à savoir pendant les vacances scolaires.

Monsieur Jean-Marc Horner, Vice-Syndic en charge des finances, précise que cet investissement dont le financement est prévu par emprunt représente une charge annuelle de CHF 27'200.-.

Monsieur Francisco Feijoo, Président de la commission financière, fait part du préavis positif de ladite commission.

La parole n'étant pas demandée, soumis au vote, cet investissement de CHF 680'000.- pour la réfection de la toiture et les mesures énergétiques de l'école primaire est accepté par l'Assemblée à main levée et à l'unanimité.

b) BÂTIMENT DU BUREAU COMMUNAL : ASSAINISSEMENT ET MESURES ÉNERGÉTIQUES - CHF 260'000.-

Monsieur le Syndic donne la parole à Monsieur Yael Piccand, Conseiller communal en charge, entre autres, des bâtiments.

Monsieur Yael Piccand précise que ce bâtiment communal date de 1891 ; il a subi, au cours des années, plusieurs aménagements tant intérieurs qu'extérieurs. Depuis 2010, les fenêtres ont été remplacées, la toiture et les façades réfectionnées et l'appartement du concierge aménagé en salles de réunion.

Le bâtiment présente, aujourd'hui, la configuration suivante :

- au sous-sol : les caves, des locaux de rangement (archives) et un garage ;
- au rez-de-chaussée : 2 salles de classe et le bureau du Directeur des écoles ;
- au 1^{er} étage : l'administration communale ;
- au 2^e étage : le service des curatelles Haute-Gruyère, la salle du Conseil et la salle des commissions ;
- les combles ne sont pas aménagés.

Ce bâtiment est frappé d'une mesure de protection (B2) au sens des biens culturels. Cela signifie que tous les travaux importants envisagés doivent être conformes aux directives strictes en matière de réalisation (p. ex. matériaux utilisés).

Un certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB) a été établi en 2020 par Gruyère Energie SA, à Bulle. Ce document propose des améliorations simples et envisageables à réaliser à court terme sur cette bâtisse centenaire, à savoir : isoler les plafonds des locaux du sous-sol non chauffés, compléter l'isolation actuelle du plancher des combles avec l'ajout d'une couche complémentaire, assainir la production d'eau chaude sanitaire (ECS) par une centralisation correcte (soit en éliminant les chauffe-eaux électriques et en repensant la distribution principale par la création d'une colonne montante) et installer des panneaux solaires photovoltaïques sur le toit sur une surface de 95 m² (18 kWc).



En ce qui concerne les façades, une isolation périphérique n'est pas envisageable car elle modifierait considérablement le caractère architectural d'origine du bâtiment (pas possible au regard des mesures de protection). La solution d'un crépi isolant n'a pas été retenue, car cette méthode ne constitue pas une mesure efficace.

L'ensemble des volets en bois sont en mauvais état. Ils seront remplacés par des éléments en aluminium plus résistants aux intempéries.

En exécutant la variante préconisée, les coûts énergétiques annuels devraient s'abaisser de 30 à 40 %. Les travaux devisés à CHF 260'000.- seront réalisés en juillet 2022, pendant les vacances scolaires.

Monsieur Jean-Marc Horner, Vice-Syndic en charge des finances, précise que cet investissement dont le financement est prévu par emprunt représente une charge annuelle de CHF 10'400.-.

Monsieur Francisco Feijoo, Président de la commission financière, fait part du préavis positif de ladite commission.

Madame Nicole Magnin demande si l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite a été examinée par le Conseil communal. Monsieur le Syndic répond qu'une solution serait d'accueillir les citoyens se rendant au bureau communal au rez-de-chaussée. Cette variante est en lien avec le projet d'une nouvelle école à horizon 2026-2030 pour remplacer les igloos et répondre à l'augmentation du nombre d'écoliers. Le Conseil communal est conscient que l'accessibilité doit être améliorée.

Monsieur André Barras demande la raison de la différence de surface de panneaux solaires entre l'école (40 m²) et le bâtiment du bureau communal (95 m²). Monsieur Yael Piccand précise que leur surface a été déterminée par le CECB (orientation importante pour un bon rendement) et que la complexité du toit de l'école à plusieurs pans en est aussi une raison.

La parole n'étant plus demandée, soumis au vote, cet investissement de CHF 260'000.- pour l'assainissement du bâtiment du bureau communal et la mise en place de mesures énergétiques est accepté par l'Assemblée à main levée et à l'unanimité.

c) ASSAINISSEMENT DE LA ZONE POLLUÉE DU STAND DE TIR À 300 M - CHF 264'000.-

Monsieur le Syndic donne la parole à Monsieur Boris Sprenger, Conseiller communal en charge, entre autres, des sites pollués.

Monsieur Boris Sprenger précise que le stand de tir comportait anciennement 14 cibles contre 6 actuellement. En raison des activités de tir, les polluants contenus dans les balles (plomb et antimoine principalement) se sont accumulés dans et autour des zones d'impact et sont à l'origine d'une pollution des sols. Pour éviter une pollution future des sols, des pare-balles ont déjà été installés sur chaque cible.

Une investigation historique et technique préalable, selon l'Ordonnance fédérale sur les sites contaminés, a été réalisée entre 2017 et 2018 par le bureau RWB Fribourg SA, à Broc. Cette investigation fut rendue obligatoire par le cadastre des sites pollués de la Commune. Une cartographie fine des concentrations en plomb a été réalisée. Elle a consisté en la délimitation de zones potentiellement homogènes par rapport à la pollution au plomb, en prenant en compte la topographie du terrain et l'axe de tir.

Cette cartographie a mis en évidence la présence de plomb dans les matériaux à des concentrations supérieures aux valeurs limites (< 1'000 mg/kg), impliquant un besoin d'assainissement du site.



Dans sa prise de position du 6.09.2018, le Service cantonal de l'environnement a confirmé la nécessité d'assainir la zone polluée, au regard de la protection des sols. A la suite de ces travaux, le site sera totalement dépollué et l'inscription au cadastre des sites pollués sera radiée. La dépollution de la zone présente un devis de CHF 264'000.- à charge de la Commune après déductions des subventions fédérale et cantonale de respectivement CHF 196'000.- et CHF 130'000.- (total global : CHF 590'000.-).

Monsieur Jean-Marc Horner, Vice-Syndic en charge des finances, précise que cet investissement dont le financement est prévu par emprunt représente une charge annuelle de CHF 10'560.-.

Monsieur Francisco Feijoo, Président de la commission financière, fait part du préavis positif de ladite commission.

En réponse à la question de Monsieur Stéphane Corpataux, Monsieur le Syndic indique que la Société des Carabiniers de Broc et environs ne participe pas financièrement à cet investissement, mais qu'elle a financé en partie la pose des pare-balles.

La parole n'étant plus demandée, soumis au vote, cet investissement de CHF 264'000.- pour l'assainissement de la zone polluée du stand de tir à 300 m est accepté par l'Assemblée à main levée et à l'unanimité.

d) VALORISATION DE LA TRAVERSÉE DE LA LOCALITÉ (VALTRALOC 2), SECTEUR « CENTRE VILLAGE » - CRÉDIT DE CONSTRUCTION – CHF 1'835'200.-

Monsieur le Syndic donne la parole à Monsieur Samay Somkhit, Conseiller communal en charge, entre autres, des routes communales.

Le projet de valorisation des espaces routiers en traversée de localité (VALTRALOC), secteur « centre village » à Broc, a pour but principal de réaménager le tronçon routier et ses abords. L'insécurité des piétons, liée aux vitesses excessives enregistrées démontrent que des routes larges et trop bien délimitées incitent à dépasser la vitesse autorisée.

L'application de nouvelles règles sur la manière de concilier trafic automobile et piétons, une géométrie et une vitesse adaptées, ainsi qu'une surface en enrobé bitumineux phono-absorbant, permettront, entre autres, de diminuer les émissions sonores découlant du trafic toujours plus dense et ainsi contribuer à une meilleure qualité de vie.

En 2018, l'Assemblée communale a approuvé l'investissement pour les prestations d'ingénierie pour un montant de CHF 160'000.-. Ce projet a été adjugé au bureau RWB Fribourg SA, à Broc, lauréat de l'appel d'offres soumises aux marchés publics.

La mise à l'enquête du secteur VALTRALOC 2 s'est terminée en automne 2021, sans opposition. Dès lors et après l'obtention du permis de construire, prévue en janvier 2022, le Conseil communal souhaite réaliser les travaux au printemps 2022 pour une durée à déterminer encore.

La première partie du secteur concerné, depuis le giratoire de l'Hôtel de Ville et le croisement de la rue du Château, prévoit des zones piétonnes plus importantes qu'actuellement. La largeur de la route variera de 6.60 à 6.80 m en fonction de la géométrie de la chaussée.

Le parking de la Place du Parc comportera 42 places dont 2 pour handicapés et des emplacements pour deux-roues (actuellement 40 places dont 1 pour handicapés).

Les passages pour piétons subiront de légères modifications afin d'être plus larges et mieux signalés pour tous les usagers. Ils mesureront de 1.65 à 3.85 m.

Ce dimensionnement, normé et imposé par le Service cantonal des ponts et chaussées (SPC), libère ainsi des espaces importants au profit de la mobilité douce et ralentit considérablement le trafic routier tout en permettant le croisement des véhicules.



Des bordures en granit de 8 cm seront mises en place le long de la route cantonale de manière à séparer les espaces routiers et piétonniers.

Le deuxième secteur, en direction de Jaun, depuis le croisement de la rue du Château jusqu'au carrefour de la rue du Tir, prévoit un portail d'entrée avec la réduction du gabarit de la chaussée de 7.50 m à 6.00 m.

Pour les accès privés ou routes publiques débouchant sur la route cantonale, des abaissements de trottoir seront créés avec des bordures franchissables. Ces trottoirs dit « traversant » donneront ainsi la priorité aux piétons.

Le principe de récolte des eaux superficielles de la route doit être conforme aux lois et normes en vigueur, notamment la Loi fédérale sur la protection des eaux, l'Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs et le Plan général d'évacuation des eaux (PGEE communal). La mise en séparatif des secteurs concernés, tant communaux que privés, sera également exécutée dans le cadre des travaux, selon les informations transmises et échangées avec les propriétaires privés concernés depuis juin 2021.

Le réseau d'éclairage public verra également un changement au niveau des têtes des candélabres pour passer à un système LED, dans le but d'une meilleure diffusion de la lumière et d'économie d'énergie.

Par la concrétisation du projet VALTRALOC, le Conseil communal propose de réfectionner également différents lieux de vie bordant la route cantonale. Plusieurs placettes seront aménagées et arborisées, afin d'offrir des zones de détente plus conviviales.

Monsieur Jean-Marie Oberson demande si une piste cyclable est prévue. Monsieur Samay Somkhit répond par la négative en raison du gabarit de la route restreint à disposition.

En réponse à la question de Monsieur Jean-Marie Oberson au sujet des passages piétons, Monsieur Yan Schorderet, collaborateur technique, précise que ceux existants sont maintenus ; seul celui situé à l'angle de l'immeuble de l'ancienne banque Raiffeisen sera déplacé pour une question de visibilité.

Madame Chantal Delley exprime ses doutes quant à la sécurité pour les cyclistes avec la bordure prévue à 8 cm sans possibilité de la traverser. Monsieur le Syndic précise que le Conseil communal a privilégié la sécurité des piétons dans ce projet. Prévoir des bordures franchissables par les véhicules est dangereux au regard de la sécurité des piétons. Le gabarit de la route étant ce qu'il est, des choix ont dû être faits. Les automobilistes devront rouler prudemment et diminuer leur vitesse. Une bande cyclable est en revanche prévue dans le sens de la montée du projet VALTRALOC 3 (tronçon entre les giratoires des Marches et de l'Hôtel de Ville).

Monsieur Michel Piller n'est pas convaincu par la largeur de la route qu'il estime trop étroite pour le croisement de poids-lourds ou de gros véhicules. Monsieur Yan Schorderet précise que le dimensionnement de la route cantonale est imposé par le Service des Ponts et Chaussée. Monsieur le Syndic relève que ce projet a été longuement étudié avec les services de l'Etat et que le dimensionnement prévu doit permettre les croisements de gros véhicules également.

En fonction de la bordure droite de 8 cm, Monsieur Stéphane Corpataux pense que les cyclistes pourraient toucher le trottoir et chuter. Le Conseil communal a-t-il pensé à mettre en place des panneaux indicateurs de vitesse ? Monsieur le Syndic répond que le radar pédagogique de la Commune est mis en place régulièrement dans les zones 30 km/h du village, à Broc-Fabrique et y compris sur la route cantonale. En cas de relevés alarmants en termes de vitesse excessive, la Commune fait appel à la Police cantonale pour poser le radar répressif. La largeur de la chaussée prévue par le projet VALTRALOC vise à réduire la vitesse et le Conseil communal est tributaire des directives cantonales en la matière.



Madame Myriam Scherly se demande si l'élargissement des trottoirs répond vraiment au nombre de piétons peu élevé. Monsieur le Syndic relève la situation bulloise.

Monsieur Michel Barbey est d'avis qu'il ne faut pas prendre exemple sur Bulle. Monsieur le Syndic répond que la situation bulloise n'est effectivement pas identique à Broc bien sûr mais le principe de faire cohabiter tous les usagers de la route reste le même. Des contraintes telles que l'interdiction de reculer sur la route cantonale ont dû être prises en considération. L'aménagement des placettes est venu s'ajouter pour valoriser l'espace partagé. Il s'agit donc de mixer les aspects sécuritaires et l'amélioration des abords du tronçon cantonal à travers Broc.

Monsieur Jean-Marie Oberson propose la mise en place d'un îlot devant la nouvelle COOP pour faire ralentir le trafic, plutôt que d'élargir les trottoirs. Monsieur le Syndic constate qu'il y a autant de solutions que d'intervenant-e-s sur le sujet. Le Conseil a examiné toutes les variantes proposées. Monsieur Jean-Marie Oberson rétorque qu'il s'agit d'un investissement important pour la Commune. Monsieur le Syndic acquiesce et relève qu'il n'y a pas beaucoup d'options à choix avec toutes les contraintes du projet. Monsieur Yan Schorderet complète : un îlot est un élément non-carrossable qui aurait une répercussion sur la largeur du trottoir ; avec le gabarit de la route, les normes ne seraient pas respectées.

Madame Chantal Delley constate que sur la route le long du CO2 à La Tour-de-Trême, les automobilistes mordent régulièrement dans le champ étant donné la bordure de l'autre côté de la chaussée. Monsieur Yan Schorderet confirme que le projet VALTRALOC a été validé par le Bureau de prévention des accidents. Pour préserver les piétons, des bordures franchissables sont contre-indiquées.

Après cette partie discussion, Monsieur Samay Somkhit continue la présentation de l'objet : la Commune de Broc, d'une part, et le Canton, via le SPC, d'autre part, sont les maîtres d'ouvrage de ce projet. Le bureau RWB Fribourg SA est le prestataire d'ingénierie pour la conduite du projet. Le mandat pour les travaux paysagers spécifiques a été attribué à BAP Merian, à Avry-devant-Pont.

La rue de Montsalvens est située sur le domaine public de l'Etat de Fribourg. Les coûts des travaux sont répartis financièrement selon la Loi cantonale sur les routes, à savoir :

- à charge de la Commune de Broc : les éléments à caractère édilitaire, tels que les trottoirs et aménagements en faveur des piétons, l'éclairage public et la participation au coût pour les systèmes d'évacuation des eaux claires (surfaces piétonnes).
- à charge du canton de Fribourg : la route cantonale et la participation au coût pour les systèmes d'évacuation des eaux claires (surface chaussée).

Cet investissement est devisé à CHF 1'834'200.- pour la part communale ; la part cantonale s'élève, quant à elle, à CHF 1'027'400.-.

Monsieur Jean-Marc Horner, Vice-Syndic en charge des finances, précise que cet investissement dont le financement est prévu par emprunt représente une charge annuelle de CHF 64'232.-.

Monsieur Francisco Feijoo, Président de la commission financière, fait part du préavis positif de ladite commission.

La parole n'étant plus demandée, soumis au vote, cet investissement de CHF 1'835'200.- pour le projet de valorisation de la traversée de la localité « centre village » (VALTRALOC 2) est accepté par l'Assemblée à main levée avec 35 avis favorables, 6 avis contraires et 2 abstentions.



e) RUE DU PRIEURÉ : RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE ET POSE D'UN COLLECTEUR D'EAUX CLAIRES - CHF 270'000.-

Monsieur le Syndic donne la parole à Monsieur Samay Somkhit, Conseiller communal en charge, entre autres, des routes communales.

La chaussée communale à la rue du Prieuré (n° 24 à 36) est en mauvais état. En synergie avec l'ensemble d'un avant-projet immobilier attendant en cours de construction actuellement, des travaux de reprofilage de la chaussée ainsi qu'une mise en conformité de la gestion des eaux pluviales sont nécessaires.

L'Assemblée communale de décembre 2020 a accepté un crédit d'étude pour les prestations d'ingénierie à hauteur de CHF 50'000.-. Le Conseil communal souhaite entamer les travaux au printemps 2022.

La superstructure de la route présente de nombreuses fissures et est faïencée sur toute sa longueur. Un reprofilage sur environ 980 m² est prévu afin d'aplanir toute la surface. Un rang de pavés délimitera le domaine public des parcelles privées.

Actuellement, les eaux claires ne sont pas correctement évacuées : la pente de la route est irrégulière et les eaux s'écoulent vers une propriété privée. En accord avec le propriétaire concerné, le projet prévoit un collecteur d'eaux claires raccordé à la canalisation existante située en contrebas sur sa parcelle (n° 6 du Registre foncier (RF)) et l'ajout d'une grille ainsi que des caniveaux en amont de la chaussée. Le Conseil communal entend profiter des synergies avec le projet de construction attendant qui se raccordera au domaine communal pour l'évacuation des eaux claires.

Monsieur Jean-Marc Horner, Vice-Syndic en charge des finances, précise que cet investissement dont le financement est prévu par emprunt représente une charge annuelle de CHF 9'450.-.

Monsieur Francisco Feijoo, Président de la commission financière, fait part du préavis positif de ladite commission.

La parole n'étant pas demandée, soumis au vote, cet investissement pour la réfection de la rue du Prieuré et la mise en place d'un collecteur d'eau claire de CHF 270'000.- est accepté par l'Assemblée à main levée et à l'unanimité.

f) RÉFECTION DES ROUTES DU PESSOT ET DES GÎTES - CHF 360'000.-

Monsieur le Syndic donne la parole à Monsieur Denis Rime, Conseiller communal en charge, entre autres, des routes alpestres.

Situées sur le territoire de la Commune de Broc, dans la vallée du Motélon, les routes du Pessot et des Gîtes présentent des dégâts importants et font l'objet du présent investissement. Le premier secteur débute au lieu-dit "En Favaulaz" et se termine au "Pré de Joux". Il s'agit d'une route d'alpage d'environ 3.00 m de large avec un revêtement bitumineux d'une longueur de 1.125 km. Des zones d'évitement sont nécessaires pour le trafic bidirectionnel. Le chemin de servitude communal, amenant vers les Gîtes, mesure également 3.00 m de large pour une longueur d'environ 2.50 km.

Pour la route du Pessot, on constate aujourd'hui une usure générale importante du revêtement de faible épaisseur et une dégradation de la route caractérisée par des déformations de la chaussée bordée d'arbres protégés. Des renforcements du coffre de route seront nécessaires sur certaines zones. Le travail principal consiste à démolir, malaxer et mélanger avec adjonction de ciment, les matériaux sur une épaisseur de 30 cm. Le secteur situé entre les fortifications et l'accès à la ferme "En Favaulaz" sera aussi traité superficiellement afin de profiter des travaux ci-dessus (env. 400 m²).



Pour la route des Gîtes, le secteur aval subit, lors de fortes intempéries, d'importantes venues d'eaux superficielles provenant du massif supérieur. Sur ce tronçon, il est prévu de fraiser et reposer l'enrobé sur toute sa largeur. Sur la zone située proche du chalet du Laquier, deux affaissements du bord aval sont bien visibles et dangereux pour les différents transports de bois, bétail ou autres. Le terrain sera purgé sur 80 m² et reconstitué avec des matériaux de bonne qualité. Le solde de la route, sur sa partie supérieure, sera assaini aux endroits faïencés et goudronné sur le tronçon dépourvu d'enrobé sur une longueur de 200 m et une largeur de 1 m.

Une exécution pendant la période d'exploitation des alpages n'est pas envisageable. Une fermeture de la route pour une durée de 3-4 semaines sera à discuter et à planifier avec l'entrepreneur.

Les travaux, devisés à CHF 693'250.-, bénéficient de subventions cantonale et fédérale de l'ordre de CHF 333'250.- et représentent un coût de CHF 360'000.- pour la Commune.

Monsieur Jean-Marc Horner, Vice-Syndic en charge des finances, précise que cet investissement dont le financement est prévu par emprunt présente une charge annuelle de CHF 12'600.-.

Monsieur Francisco Feijoo, Président de la commission financière, fait part du préavis positif de ladite commission.

Monsieur Gérard Horner pense que les arbres en bordure de la route pourraient causer à nouveau des problèmes (racines) au revêtement prévu. Monsieur Denis Rime relève que ces arbres sont protégés ; il n'est donc pas possible de les couper mais effectivement la dégradation de la route par leurs racines, à futur, n'est pas exclue.

La parole n'étant plus demandée, soumis au vote, cet investissement pour la réfection des routes du Pessot et des Gîtes de CHF 360'000.- est accepté par l'Assemblée à main levée et à l'unanimité.

3. DÉSIGNATION DE L'ORGANE DE RÉVISION : COMPTES 2022 À 2024 - RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

3.1 FOYER « LA ROSE DES VENTS »

3.2 COMMUNE DE BROC

Monsieur le Syndic fait mention des articles du chapitre 6 (art. 57 à 63) de la Loi fribourgeoise du 22 mars 2018 sur les finances communales et de son Ordonnance du 14 octobre 2019 (art. 29 à 31) traitant du contrôle externe de la comptabilité et des comptes par l'organe de révision externe. La commission financière propose un organe de révision externe à l'Assemblée qui le désigne pour le contrôle d'un à trois exercices. Les reconductions de mandat sont possibles mais la durée totale du mandat ne peut dépasser 6 ans consécutifs.

Il cède la parole à Monsieur Francisco Feijoo, Président de la commission financière : après renseignements pris auprès du Service des communes, il n'est pas obligatoire qu'un seul organe de révision soit désigné pour les comptes communaux et ceux du Foyer, bien qu'il s'agisse d'un établissement de droit public, propriété de la commune. Dès lors, deux organes différents peuvent être désignés, comme cela a été fait depuis 2006, année d'introduction de cette nouvelle obligation pour les communes de se doter d'un contrôleur professionnel externe pour ses comptes.

Pour les comptes des années 2019 à 2021, le mandat de vérification a été confié à la Fiduciaire Ruffieux SA, à Bulle, pour la Commune et à la Fiduciaire Cuennet Sàrl, à Bulle, pour le foyer « La Rose des Vents ».



Le législateur a prévu que le partenariat ne peut excéder 6 ans consécutifs avec un même vérificateur. En l'espèce, les fiduciaires mentionnées ont été mandatées depuis 2019. Dès lors, la commission financière propose le renouvellement suivant : pour les comptes communaux, la Fiduciaire Ruffieux SA, à Bulle et pour les comptes du foyer, la Fiduciaire Cuennet Sàrl, à Bulle.

La parole n'étant pas demandée, soumis au vote, le renouvellement du mandat des organes de révision pour les comptes communaux 2022 à 2024 à la Fiduciaire Ruffieux SA, à Bulle, et pour les comptes du foyer « La Rose des Vents » 2022 à 2024, à la Fiduciaire Cuennet Sàrl, à Bulle, est accepté par l'Assemblée à main levée et à l'unanimité.

4. PLANIFICATION FINANCIÈRE 2022-2026 : PRÉSENTATION - RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Monsieur le Syndic relève que la planification financière est un outil de gestion offrant une visibilité sur l'avenir de la Commune, à la fois pour le Conseil communal mais aussi pour l'Assemblée communale. C'est un outil de communication et d'aide à la décision, mais il ne s'agit pas d'un budget. C'est une prévision à 5 ans qui précise les incidences financières des décisions passées et des choix futurs. Traitant d'éléments à venir et par conséquent inconnus, la planification financière comporte naturellement une part d'incertitude. Il serait utopique de croire à des prévisions exactes. La planification financière doit être présentée une fois par année à l'Assemblée communale pour information.

Il donne la parole à Monsieur Jean-Marc Horner, Vice-Syndic en charge des finances : afin d'obtenir la marge nette d'autofinancement, ou cash-flow, il y a lieu de planifier les recettes et les dépenses du ménage communal pour les cinq ans à venir. Celles-ci sont calculées en fonction des trois dernières années, et corrigées selon les renseignements déjà connus. Les charges ne subissent pas, à notre connaissance, de modifications majeures entre 2022 et 2026. Par contre, les années suivantes seront impactées par de nouvelles charges de transferts : la construction des EMS régionaux, celle du centre sportif régional et l'agrandissement de la STEP. Les recettes sont adaptées en fonction de l'utilisation de la réserve de réévaluation liée au MCH2, l'utilisation de la provision pour l'assainissement de la caisse de pension de l'Etat, la fin des mesures compensatoires et la valorisation de parcelles communales. La marge nette d'autofinancement est faible, mais reste positive, permettant de réaliser les investissements à venir.

Ainsi, la Commune est à même de financer directement ou par le biais d'emprunts les investissements déjà prévus pour les années 2022 à 2026.

Elle reste attentive à assurer un suivi rigoureux des nouveaux investissements qui viendront se rajouter dans les années à venir, afin de pouvoir les assumer financièrement en fonction de l'évolution de la marge nette d'autofinancement.

Monsieur le Syndic cède la parole à Monsieur Francisco Feijoo, Président de la commission financière qui préavise favorablement cette planification à l'attention du Conseil communal : cette projection réaliste a été faite sur la base des éléments connus à ce jour ; elle prend en compte l'apport bénéfique de la péréquation financière et démontre que l'équilibre précaire entre les recettes et les charges demande une analyse toujours plus pointue de la part des élus communaux lors de l'établissement des budgets et des dépenses des deniers publics.

Afin de pouvoir travailler avec cet outil au fil des prochains exercices, la planification financière doit être dynamique et remise à jour régulièrement et selon les besoins.

Cette planification présente les incidences des futurs investissements de la Commune et nous démontre, sur la base des calculs effectués par le Service des communes, concernant la capacité d'investissement, que la Commune peut se permettre ces engagements.



5. DIVERS

COMPLEXE SPORTIF DE LA PLAINE DES MARCHES - INAUGURATION

Monsieur le Syndic tient à débiter les « Divers » en mentionnant l'événement-phare de cette année : l'inauguration du complexe sportif de la plaine des Marches. La commission de bâtisse et le Conseil communal sont très satisfaits du résultat rendu, aussi bien sur le plan architectural que fonctionnel. Quelques améliorations et mesures de corrections seront encore effectuées, notamment sur l'aménagement extérieur. Le budget sera respecté et le décompte final sera présenté lors de la prochaine Assemblée. Les écoles et les sociétés sportives disposent désormais d'un outil de travail et de loisirs performant et agréable dans un cadre exceptionnel. Des remerciements vont à toutes les personnes qui ont contribué d'une manière ou d'une autre à la réalisation de ce bâtiment.

MUTATIONS AU SEIN DU PERSONNEL COMMUNAL

Dans les départs, Monsieur le Syndic relève ceux de Madame Catia Ramos qui a obtenu son CFC d'employée de commerce et de Monsieur David Tomasin son CFC d'agent d'exploitation. Dans les arrivées, il note celle de Monsieur Maxime Ruffieux pour son apprentissage d'employé de commerce au sein de l'administration et de Madame Alice Aviolat pour son apprentissage d'agente d'exploitation au sein de nos services communaux.

A propos des services communaux, l'organisation a été simplifiée : un responsable unique a été nommé en la personne de Marc Sonney et ceci à partir du 1^{er} août 2021.

FERMETURE DES BUREAUX ET CHANTIERS COMMUNAUX

À l'occasion des fêtes de fin d'année, Monsieur le Syndic annonce que l'administration et les services communaux seront fermés du lundi 20 au vendredi 31 décembre 2021 ; la reprise est fixée au lundi 3 janvier 2022. Les cartes journalières CFF seront à disposition auprès du kiosque « La Marmotte » à Broc. Le ramassage des ordures ménagères aura lieu de manière habituelle, à savoir les vendredis 24 et 31 décembre 2021. La déchetterie communale sera ouverte comme habituellement mais uniquement les mercredis 22, 29 décembre et 5 janvier, de 13h à 19h.

VENTE DES SAPINS DE NOËL ET BOIS DE FEU

Monsieur le Syndic rappelle la traditionnelle vente de sapins de Noël organisée le samedi 18 décembre 2021, de 10h à 12h, au sous-sol du bâtiment des services communaux. Nous rappelons qu'il est strictement interdit de couper des « sapelots » dans les forêts et plantations. Du bois de feu est en vente auprès de nos services communaux. Il suffit de s'adresser à Monsieur Benoît Allemann, Forestier communal.

FENÊTRE DE L'AVEUT DE LA COMMUNE

Comme traditionnellement, Monsieur le Syndic invite la population le jeudi 16 décembre 2021, dès 18h devant le bureau communal pour partager un moment de convivialité devant la fenêtre de l'Avent décorée par les apprenti-e-s de l'administration. La tenue de ce moment dépendra évidemment de l'évolution de la situation COVID-19.

PISCINE COMMUNALE

En vue de l'ouverture de la piscine communale pour la saison estivale à venir du 26 mai au 28 août 2022, Monsieur Boris Sprenger, Conseiller communal, relève les postes vacants, comme habituellement : gardien-ne, aide-gardien-ne, surveillant-e (inhérent au COVID-19) et caissier-ère. Les candidatures doivent être adressées au secrétariat communal par poste ou par courriel à l'adresse administration@broc.ch. Les cahiers des charges peuvent être obtenus auprès du secrétariat communal ou consultés sur le site internet de la Commune www.broc.ch. Les dossiers seront traités selon l'ordre d'arrivée et les engagements validés au fur et à mesure.



ABONNEMENT CFF

Comme les années précédentes, Madame Isabelle Sudan, Conseillère communale, confirme que la Commune, associée à la Paroisse met à disposition de la collectivité deux abonnements de transports CFF. Le succès de ces billets n'est plus à démontrer et c'est tout naturellement que ce service est renouvelé. Le prix de l'abonnement est de CHF 42.- comme l'an dernier. La disponibilité des cartes est consultable sur le site communal www.broc.ch. Durant la fermeture des bureaux, en cette fin d'année, les abonnements seront vendus auprès du kiosque La Marmotte, à Broc.

COACHING ET PATROUILLEURS SCOLAIRES

Depuis l'an dernier, Madame Isabelle Sudan, Conseillère communale, rappelle que les patrouilleurs scolaires adultes ont été remplacés par des coaches. Identifiable, le coach n'arrête pas le trafic mais se tient derrière les enfants et s'assure qu'ils choisissent le bon moment pour traverser la chaussée. La mise sur pied de ce service n'est pas une obligation, mais il tient à cœur au Conseil communal de poursuivre cette mission, aujourd'hui rémunérée à raison de CHF 5.- par tranche assurée (sous forme de bon dans les commerces du village). La recherche d'adultes pour cette fonction devient de plus en plus laborieuse, au point que la continuité de ce service est mise en péril. Toute personne ayant la possibilité de consacrer 15 minutes par semaine à cette activité, peut contacter le secrétariat communal.

PROJET TPF « PROGRAMME BULLE »

Monsieur Jean-Marc Horner, Vice-Syndic, donne quelques informations au sujet de ce projet : les tronçons concernés se situent de La Tour-de-Trême à Broc-Village et de Broc-Village à Broc-Fabrique. Les travaux se dérouleront de janvier 2022 à juin 2023. La ligne de bus (256) remplace le train. Les ouvrages nous concernant sont : la gare de Broc-Village, la trémie et la gare de Broc-Fabrique. Le flux des véhicules autour des gares brocoises est adapté en fonction de l'avancement des travaux et pour la sécurité des piétons.

ÉVÉNEMENT GJON'S TEARS

Monsieur Jean-Marie Oberson tient à remercier et à féliciter le Conseil communal pour la soirée du 18 novembre dernier organisée en l'honneur de Gjon's Tears à laquelle il a eu beaucoup de plaisir à participer.

PROJET CHARLIE

Monsieur François Remy demande si ce projet d'extension de la Maison Cailler est toujours d'actualité. Monsieur le Syndic lui répond qu'une séance d'information est prévue au début 2022 par Nestlé/Cailler mais la date est encore à confirmer ; ceci, même si cela fait plusieurs fois que le Conseil communal l'annonce en Assemblée.

COMPLEXE SPORTIF DE LA PLAINE DES MARCHES - REMERCIEMENTS

Madame Myriam Scherly tient à remercier le Conseil communal pour la construction de ce beau complexe. Elle a eu beaucoup de plaisir à participer à l'inauguration et en qualité d'ancienne Présidente de la FSG Broc, elle se réjouit pour les sociétés locales qui ont désormais un bel outil à disposition.

DÉCHETTERIE COMMUNALE - ACCÈS AUX BENNES

Monsieur Michel Magnin demande si des travaux sont prévus pour améliorer l'accès aux bennes de déchets verts par exemple en les enterrant, car l'accès par les escaliers est fastidieux. Il remarque également que la circulation est difficile dans l'enceinte. Monsieur Yael Piccand, Conseiller communal, répond qu'une étude pour améliorer la déchetterie sera réalisée courant 2022 mais que des travaux ne sont pas directement prévus. Ne pas hésiter à faire appel aux agents sur place qui sont à disposition pour aider.



Pour le transit à travers la déchetterie, il n'y a pas de solution d'extension possible pour le moment et il faut faire avec la place à disposition en l'optimisant.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Syndic tient à remercier tout particulièrement la candidate et les candidats brocois à la députation. Il présente toutes ses félicitations à Monsieur Stéphane Sudan, Directeur des écoles et ancien Syndic, pour sa brillante réélection et lui remet une attention en guise de reconnaissance pour le travail effectué à l'Hôtel cantonal.

Monsieur Stéphane Sudan le remercie pour ce cadeau ainsi que les citoyen-ne-s pour leur soutien. Il va faire de son mieux pour défendre les intérêts brocois dans le cadre de son mandat de Député.

La reconnaissance de Monsieur le Syndic va également à Madame Myriam Scherly et Monsieur Timon Gavallet, respectivement membre de la commission financière et membre du comité de direction du foyer « La Rose des Vents », candidat-e non élu-e au Grand Conseil pour leur engagement au profit de la communauté. Il remet à Madame Myriam Scherly un bouquet de fleurs. Monsieur Timon Gavallet recevra une attention.

Madame Myriam Scherly est agréablement surprise de l'attention de la Commune et l'en remercie tout comme du soutien brocois ; elle a eu beaucoup de plaisir à participer à cette aventure électorale qui lui a permis de faire de belles rencontres et l'a enrichie personnellement.

Dans le chapitre des reconnaissances, Monsieur le Syndic relève la magnifique et incroyable performance de Gjon's Tears, écolier brocois il n'y a pas si longtemps, lors de l'Eurovision 2021 en représentant la Suisse. Le Conseil communal a été fier d'organiser une soirée en son honneur le 18 novembre dernier. Cinq cents personnes ont participé à la fête en l'honneur de notre star locale. Ce fut un beau moment de connivence et d'émotions entre brocois. Il adresse un immense merci au comité d'organisation emmené par la Secrétaire communale. L'aftermovie, un film résumé de cette soirée, sera téléchargeable via le site Internet de la Commune ces prochains jours. Celui-ci est diffusé à la fin de la présente Assemblée.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Syndic adresse ses remerciements :

- aux Présidents et aux membres des différentes commissions communales avec ses sentiments de gratitude à toutes celles et ceux quittant ou reprenant une fonction ;
- à l'ensemble du personnel communal et de la STEP ;
- au Directeur des écoles ainsi qu'aux membres du corps enseignant ;
- à la Directrice, la Présidente et à l'ensemble du personnel du foyer « La Rose des Vents » ;
- à la Responsable et au personnel du service des curatelles Haute-Gruyère ;
- à la Responsable et au personnel de l'accueil extrascolaire Timoun ;
- au Commandant et à l'ensemble du corps des sapeurs-pompiers Grevîre ;
- au Président de Paroisse et à son Conseil ;
- à l'Administratrice et l'équipe de La Vie Brocoise ;
- à Madame Gill pour la mise à disposition de la salle ;
- à toutes les personnes qui prennent une part active au bon fonctionnement de la collectivité ;
- aux membres du Conseil communal pour leur engagement, leur disponibilité et leur amitié.

Enfin, il remercie toutes les personnes qui ont participé à cette Assemblée en tant que pouvoir législatif et de la confiance placée dans les Autorités pour la gestion des affaires communales.

Le Conseil communal a le plaisir d'offrir le verre de l'amitié au café de l'Hôtel de Ville, à l'issue de l'Assemblée.



Monsieur le Syndic souhaite de très belles Fêtes de fin d'année à tout le monde, malgré les restrictions connues, et termine en clamant « Prenez soin de vous » !

La séance est levée à 22h00.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE BROC

Le Syndic :



La Secrétaire :

Claude Cretton

Anette Cetinjanin-
Leuzinger